



Rapport d'activités 2023

SORAC

société de récupération
des appareils commerciaux

Table des matières

Mot de la direction	3
Bilan 2023 – Année 1	4
Les premiers accomplissements	4
Programme de collecte de produits	5
Le développement d'un réseau de collecte des produits appareils : un enjeu majeur pour la SORAC	6
Appareils récupérés en 2023	7
Destination finale des matières	8
Liste des points de dépôt	9
Activité d'information, de sensibilisation et d'éducation (ISÉ).....	10
Activités d'ISÉ ayant eu lieu en 2023	10
Développement des outils de communications	11
Développement des outils de communications (suite)	12
Membres actifs de la SORAC	14
Liste des membres	14
Mise en marché	15
Bilan de masse	15
Bilan financier.....	16-17

Mot de la direction

Chers membres et collaborateurs de la SORAC...

Nous avons le plaisir de vous présenter le fruit de nos efforts à la suite de cette première année complète d'activités du 1^{er} programme au Québec et au Canada à être mis en place pour la récupération des réfrigérateurs et congélateurs qui sont exclusivement de type commercial et institutionnel.



Cette première année a été une période d'apprentissage et de mise en place de nos initiatives, et nous sommes fiers des progrès accomplis.

Grâce au soutien des 54 entreprises membres de la SORAC qui ont joint notre programme et à notre engagement collectif, nous avons pu établir des bases solides pour la réalisation de notre mission. La mise en place de notre projet-pilote de collecte des appareils

nous a permis de planifier la collecte élargie prévue pour l'année 2024. À travers ce projet, nous avons réussi à recycler 18 % des appareils mis en marché au Québec au cours de l'année 2023 et ainsi dépasser la cible de 10 % que nous nous étions fixée.

Les appareils ramassés nous ont permis d'éviter le rejet de 2010 tonnes de GES dans l'atmosphère ce qui correspond à 8 844 000 kilomètres parcourus par un VUS ou à faire 220 fois le tour de la terre.

La mise en place d'un réseau de collecte de nos appareils représente un immense défi pour la SORAC étant donné la variété des appareils et des lieux où ils se trouvent et également parce qu'ils ne sont pas acceptés officiellement dans le réseau des écocentres du Québec. Nous sommes conscients que le chemin est encore long, mais cette première année nous a donné la motivation et la détermination nécessaires pour continuer à avancer.

Nous tenons à souligner l'engagement des membres du conseil d'administration qui veillent à soutenir le développement de notre programme. Nous désirons remercier chacun d'entre vous pour votre confiance et votre soutien, qui sont essentiels à la réussite de notre mission. Ensemble, nous pouvons continuer à faire une différence positive pour notre planète.

Cordialement,
Nathalie Desjardins
Directrice générale



Bilan 2023 – Année 1

Les premiers accomplissements

- ➔ 1^{er} programme au Québec et au Canada à être mis en place pour la récupération de produits visés qui sont exclusivement de type commercial et institutionnel.
- ➔ 1^{ère} collecte de 30 appareils le 16 février 2023.
- ➔ Mars 2023 : début officiel de la collecte des appareils par les membres volontaires dans le cadre du projet pilote.
- ➔ Un 1^{er} réfrigérateur recyclé en avril chez PureSphera.
- ➔ Août 2023 : adoption de la politique des membres.
- ➔ 1^{ère} (AGA) de la SORAC le 19 octobre 2023.
- ➔ Mars 2023 : début officiel de la collecte des appareils par les membres volontaires dans le cadre du projet pilote.
- ➔ 54 entreprises membres de la SORAC au 31 décembre 2023.
- ➔ Collecte de 2010 appareils à travers notre projet-pilote.
- ➔ Taux de récupération en 2023 :
NOTRE PRÉVISION = 10 %
PERFORMANCE = 18 %

54

MEMBRES

11044

APPAREILS
DÉCLARÉS

1851

APPAREILS
RAMASSÉS

16,8%

CIBLE
ATTEINTE

Programme de collecte de produits

La SORAC récupère gratuitement les appareils de réfrigération et de congélation de type commercial et institutionnels qui sont en fin de vie.

La Société de récupération des appareils commerciaux (SORAC) est un organisme à but non lucratif incorporé le 31 mai 2022, et est le programme reconnu par RECYC-QUÉBEC, dans le but de représenter les entreprises dans le cadre de la mise en œuvre d'un programme de récupération et de recyclage des appareils de réfrigération et de congélation de type commercial ou institutionnel visés au chapitre VI, section 6, art. 53.0.1, paragraphe 2 du Règlement sur la récupération et la valorisation de produits par les entreprises (RRVPE) Q-2,r. 40.1.

Depuis le 30 septembre 2022, le RRVPE prévoit qu'il est interdit de confier ces appareils en fin de vie à des recycleurs privés. Ils doivent être récupérés par le programme reconnu afin d'être recyclés de façon à éviter le rejet de GES dans l'atmosphère.

Avec l'aide du conseil d'administration, notre équipe veille à ce que toutes les étapes nécessaires soient réalisées afin que la SORAC puisse atteindre les objectifs de réutilisation et de récupération des appareils visés. Trois personnes ont été affectées à temps plein à la mise en œuvre des opérations de la SORAC au cours de l'année 2023.

Plus de 60 différents types de produits sont visés dont les appareils de type médical et laboratoire depuis le 30 juin 2023.

LES PRODUITS VISÉS

- Réfrigérateurs
- Congélateurs
- Cellules de refroidissement
- Celliers réfrigérants
- Refroidisseurs à vin
- Présentoirs réfrigérés
- Machines à glaçons
- Distributeurs réfrigérants automatiques d'aliments ou de boissons
- Centres de boissons
- Appareils réfrigérants de type médical et laboratoire



Le développement d'un réseau de collecte des produits appareils : un enjeu majeur pour la SORAC



Défi principal :

Réseau de points de dépôt à établir.



Sont situés dans des lieux divers :

Commerces et institutions



Taille variée des appareils :

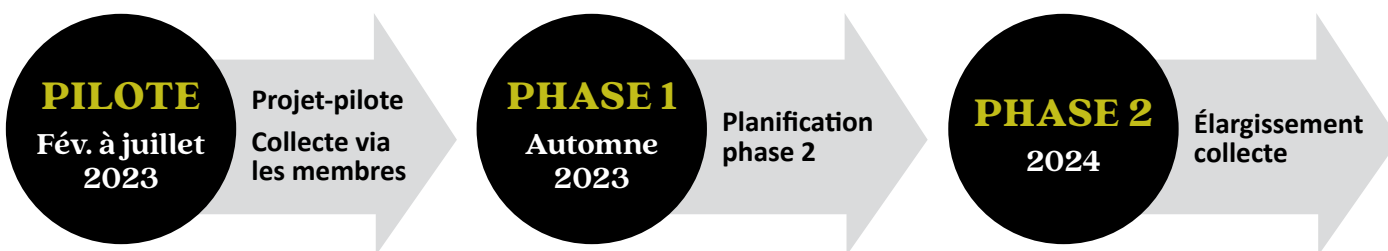
Volumineux et lourds



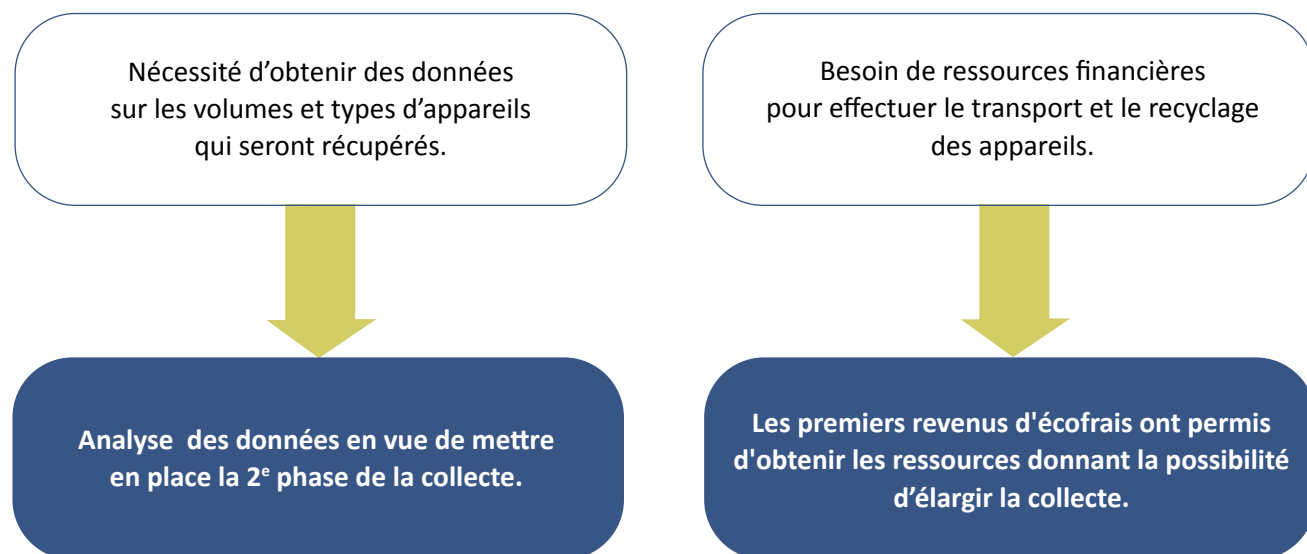
Non acceptés officiellement dans plusieurs écocentres du Québec

Étant donné les enjeux de collecte et le contexte de mise en œuvre du programme, la collecte des appareils a débuté le 6 mars 2023. La première phase de collecte a eu lieu sous forme de projet-pilote de collecte des appareils via la participation active de certains membres de la SORAC.

Les différentes phases du programme :



Le projet-pilote a été planifié de façon à tenir compte des paramètres suivants :



Un gestionnaire de projet, responsable de la collecte des appareils a été embauché le 24 avril 2023 afin d'effectuer le suivi du projet-pilote et planifier les phases subséquentes. Une procédure de collecte et les formulaires nécessaires en vue d'assurer la traçabilité des appareils ont également été mis en place et testés.

Appareils récupérés en 2023

La SORAC n'a pas de cible de récupération à atteindre pour l'année 2023. Selon le RRVPE, la première cible à atteindre est fixée à 35 % des appareils mis en marché à compter de l'année 2026. Le nombre d'appareils récupérés représente une proportion de 16,8 % des appareils mis en marché au cours de l'année 2023. Afin de s'assurer d'atteindre son objectif en 2026, la SORAC s'est fixé des cibles minimales pour les années 2023 à 2025. Pour l'année 2023, la cible était fixée à 10% des appareils, la SORAC est très satisfaite du taux atteint compte d'autant plus que la collecte a été réalisée sur une période plus courte que 12 mois et de façon non élargie.

	QUANTITÉS RÉCUPÉRÉES EN 2023	TAUX DE RÉCUPÉRATION EN 2023
SOUS-CATÉGORIE de produits 2 : appareils ménagers et de climatisation	1851	16,8 %



Notre vision

Contribuer de façon significative à la protection de l'environnement et développer notre expertise afin de devenir un leader au Canada à titre d'organisme de récupération et de valorisation d'appareils à usage commercial et institutionnel de tous types.



= 1 tonne
d'émissions
de gaz

Des actions concrètes

La SORAC s'est établie un objectif 2026 : récupérer au moins 35 % **des appareils de réfrigération et de congélation à usage commercial** dans la province.

Saviez-vous...

Qu'un appareil représente environ une tonne d'émissions de gaz à effet de serre **lorsqu'il n'est pas recyclé de façon conforme à la loi.**

plus de
1 sur 3
d'ici 2026



Destination finale des matières

Il est à noter que 78 % des matières sont recyclées, valorisées ou éliminées au Québec. À eux seuls, les métaux et le verre correspondent à 65 de ces matières entièrement traitées au Québec.

MATIÈRE / COMPOSANT ET PROPORTION (%)	MODE DE DISPOSITION	DESTINATION FINALE
Compresseurs (12,8%)	La vidange du circuit de refroidissement est effectuée à l'aide d'un bras hydraulique mécanisé. L'appareil est positionné de façon à assurer la vidange complète de son circuit de refroidissement et de son compresseur. Un dispositif automatique d'aspiration sous vide est branché au circuit afin d'extraire le gaz réfrigérant et l'huile du compresseur (généralement contaminée aux CFC, HFC et HCFC), et ce, dans un environnement complètement étanche. Les compresseurs sont recyclés pour le cuivre et l'acier qu'ils contiennent.	Québec États-Unis Pakistan
Polyuréthane décontaminé (7,7%)	Le polyuréthane purifié (PUR) est valorisé afin de l'utiliser comme absorbant industriel.	Québec Ontario États-Unis
Métaux non-ferreux (2,8%) Métaux ferreux : (52,3 %)	Les carcasses des congélateurs et réfrigérateurs sont acheminées mécaniquement vers un broyeur qui les déchiquette. Un système sophistiqué de transport et de séparation est utilisé pour séparer la fraction lourde constituée de l'acier, le fer, l'aluminium et le cuivre.	Québec
Verre (9,9%)	Le verre est séparé et revendu à des recycleur qui le réutilisent sous différentes formes comme abrasifs ou sous forme de poudre ajoutée à un mélange de ciment à partir duquel est fabriqué le béton.	Québec
Plastiques (10,4%)	Les carcasses sont broyées et le plastique est déchiqueté. Les copeaux font ensuite l'objet d'un tri optique qui permet la séparation des types de plastiques qui sont vendus à entreprises qui en font une résine notamment pour la fabrication d'appareils ménagers et électroniques.	Québec Ontario Tokyo
Autres (4,1%) - EAUX DE PROCÉDÉS - CÂBLES ET FILS - MERCURE - HUILES USÉES - BATTERIES - CARTON - MATIÈRES RÉSIDUELLES - AGENT DE GONFLEMENT - GAZ RÉFRIGÉRANT - RÉFRIGÉRANTS INORGANIQUES (NH₃, SO₂)	Les câbles et fils sont manuellement séparés et métaux sont fondus pour être récupérés. Un procédé permet de décontaminer l'huile qui sera par la suite réutilisée via un recycleur autorisé. Les batteries sont retirées manuellement pour ensuite être traitées selon les normes. Les carcasses y compris les mousses isolantes sont acheminées vers un broyeur qui les déchiquette. Cette étape est réalisée sous aspiration pour prévenir toute fuite des CFC, HFC et HCFC présents dans la mousse isolante. La fraction légère (agents de gonflement) est acheminée vers un silo à granulat où un broyeur en fait une poudre très fine. La poudre résultante est finalement refroidie en vue de sa valorisation. Les gaz captés sont filtrés et réutilisés dans le procédé. Les frigorigènes (CFC, HFC, HCFC) extraits des appareils traités sont ensuite détruits selon la réglementation.	Québec États-Unis

Liste des points de dépôt

Comme la collecte s'est essentiellement déroulée de façon limitée dans le cadre d'un projet pilote, six points de dépôts accessibles pour tous les types de collectes ont été mis en place de façon à couvrir les grands centres.

NOMS	ADRESSES
PureSphera	100-4170, boul. Laprade, Bécancour, QC, G9H 0B6
Option Métal Recyclé	700-550 du Platine, Québec, QC, G2N 2G6
Les Entreprises Dauphinais	6163 Boul. Bourque, Sherbrooke, QC, J1N 1H2
G. Doyon Cuisine Inc.	8505 Boul. du Quartier, Brossard, QC, J4Y 3K4
Retail Logistics	3169 Joseph Dubreuil, Lachine, QC, H8T 3H6
Quantum Lifecycle	2995 Boul Le Corbusier, Laval, QC, H7L 3M3

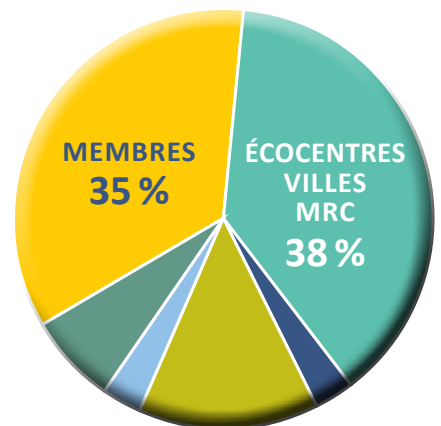
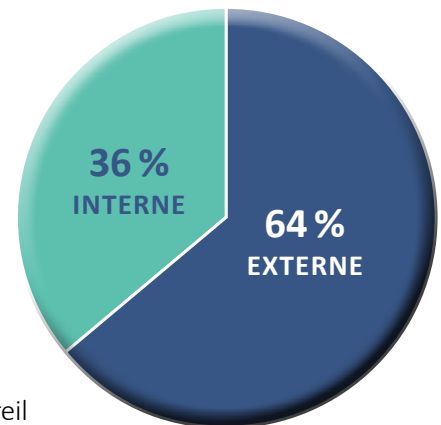
Quatre autres points de dépôts privés ont permis d'accumuler les appareils de membres qui se sont chargés de transporter et entreposer leurs propres appareils en fin de vie.

Les résultats du projet-pilote mettent de l'avant toute la complexité de la collecte des appareils de type commercial et institutionnel. Cette complexité génère ainsi les plus grands défis de mise en œuvre du programme de la SORAC et ce sont les données recueillies et les constats effectués à travers ce projet-pilote qui permettront de planifier la phase deux de collecte des appareils. L'analyse des données permet de constater que la stratégie de ramassage d'un vieil appareil lors de la livraison d'un appareil neuf ne s'applique pas nécessairement. La collecte a donc été élargie, sans toutefois en faire la promotion, afin d'accepter les demandes externes.

C'est ainsi que nous avons pu constater que bien que la majorité des écocentres n'accepte pas les appareils de type commercial et institutionnel, les demandes de collecte des écocentres représentent une forte proportion de celles provenant de l'externe.

Une des stratégies à mettre de l'avant pour la phase 2 de collecte des appels consiste donc à solliciter les municipalités et MRC du Québec afin de conclure des ententes afin que les appareils visés soient acceptés dans les écocentres.

Nous avons également pu constater que plusieurs commerçants mis à part les villes et institutions n'ont pas les capacités techniques ou de transport pour acheminer les appareils vers un point de dépôt ce qui oblige la SORAC à mettre en place un service de collecte hybride dont une partie des collectes se fait sur appel directement sur les lieux où sont situés les appareils.



- DISTRIBUTEUR 3 %
- ORGANISME GOUVERNEMENTAL 3 %
- INSTITUTION 7 %
- COMMERÇANT 14 %

Activité d'information, de sensibilisation et d'éducation (ISÉ)

Étant donné le contexte de démarrage du programme et de la collecte des appareils qui a eu lieu de façon ciblée via le projet-pilote, les activités d'ISÉ ont surtout eu pour public cible les membres ayant joint la SORAC et les membres potentiels susceptibles d'être visés par le Règlement. Plusieurs activités ont tout de même eu lieu afin d'augmenter la notoriété du programme auprès de partenaires potentiels dont les organismes représentant les utilisateurs de nos appareils.

Activités d'ISÉ ayant eu lieu en 2023

Un premier plan de communication qui présente les objectifs à atteindre pour 2023 et ceux envisagés pour 2024 ainsi que les actions à réaliser pour y arriver a été développé.

POUR L'ANNÉE 2023, LA SORAC S'ÉTAIT FIXÉ 3 PRINCIPAUX OBJECTIFS :

1

AUGMENTER LA NOTORIÉTÉ DE LA SORAC

Des publications sur les médias sociaux ont été réalisées de façon sporadique sur Facebook et LinkedIn.

De plus, des rencontres ont été initiées auprès de différentes associations d'utilisateurs finaux (CQCD, CETAF, ARQ, AHQ) afin d'établir des ententes de partenariats dans un but d'échange de visibilité. Nous espérons ainsi pouvoir rejoindre, sans frais, leurs membres et les informer à propos du programme de la SORAC grâce à de l'affichage dans leurs outils de communications.

2

POURUIVRE LA MISE EN PLACE DES OUTILS DE COMMUNICATION ESSENTIELS

La deuxième phase de mise en place du site web de la SORAC a été réalisée.

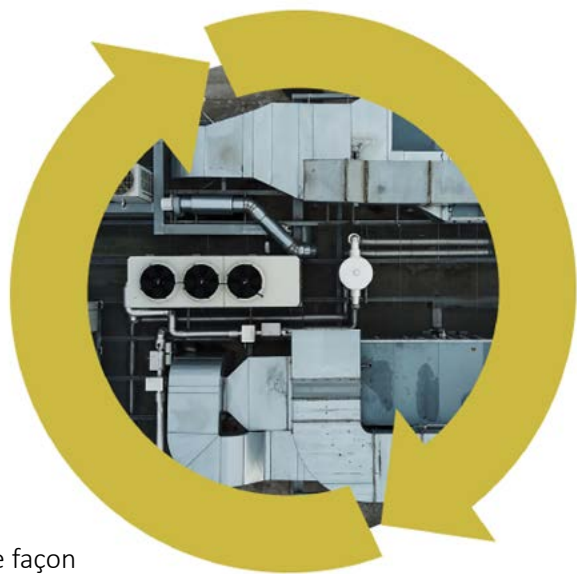
Une infolettre mensuelle destinée aux membres a été initiée au cours du mois de février 2023. Celle-ci a pour objectif d'informer les membres quant à l'évolution de la mise en place du programme et de les fidéliser en vue du renouvellement annuel.

3

RÉALISER UNE ACTIVITÉ DE LANCEMENT OFFICIEL DE LA SORAC

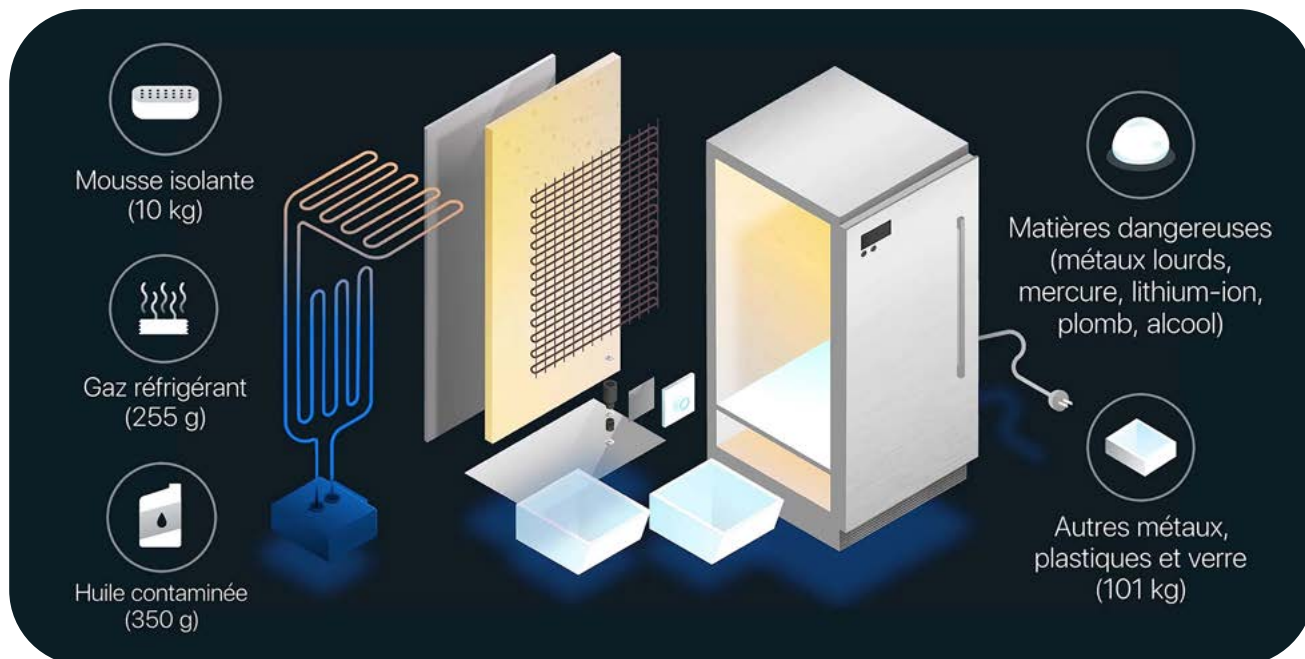
Un événement officiel avec une invitation aux membres du CA, aux médias ainsi que la publication de communiqués de presse était prévus pour 2023. La date préliminaire visée pour le lancement était le 20 avril 2023.

Ce devait être l'occasion pour mettre de l'avant le statut d'OGR de la SORAC et nos premières réalisations. Toutefois, comme l'entente avec Recyc-Québec n'a finalement pas été signée à ce moment, le lancement officiel a été reporté et a eu lieu le 24 janvier 2024.



Développement des outils de communications

Que contient un réfrigérateur de type commercial ?



Quel est l'impact environnemental et les effets néfastes des composantes de ces appareils lorsqu'elles se retrouvent à l'enfouissement ? La SORAC a produit une capsule qui permet de le constater de façon frappante.

DÉCOUVREZ ICI NOTRE CAPSULE INFORMATIVE : <https://sorac.ca>

Dépliants

La conception de dépliants qui pourraient être distribués lors d'événements, salon, congrès, etc. auxquels la SORAC participera fera parti des activités prévues.

Les deux concepts ci-dessous ont été travaillés au cours de l'année 2023 et ont été utilisés pour des événements ayant eu lieu en 2024.



Développement des outils de communications (suite)



Autocollants

Des autocollants ou étiquettes indiquant les informations du programme de cueillette ont été produits en décembre 2023 afin de les placer sur les appareils.



Vous mettez en marché des appareils réfrigérants commerciaux au Québec ?

Contactez-nous pour valider si votre entreprise est visée par le Règlement du gouvernement du Québec et connaître vos obligations

SORAC
société de récupération
des appareils commerciaux



En fin de vie, la SORAC prend en charge la collecte et le recyclage des appareils réfrigérants commerciaux

C'est une obligation !

Service de collecte
GRATUIT



1 tonne
de GES

La SORAC est le seul programme reconnu par RECYC-QUÉBEC pour prendre en charge les appareils réfrigérants commerciaux.

SORAC

www.sorac.ca

Bannières déroulantes

Deux types de bannières ont été développées. Le premier type est une bannière déroulante plus conventionnelle mettant de l'avant le programme de la SORAC.



Nous avons également développé un format original de bannière illustrant une grande réelle un appareil de réfrigération de type commercial mettant de l'avant les différentes composantes de ces appareils qui peuvent être nocives pour l'environnement si elles ne sont pas récupérées de façon sécuritaire.

Cette bannière fait partie du « **Parcours Démon-Frigo** », un concept visant à mettre de l'avant différents types de matériaux de sensibilisation qui pourront être utilisés lors d'événements et pour habiller un kiosque ou espace d'exposition.



Le « Parcours démon-frigo »

Le « Parcours Démon-Frigo » comprend également 2 caissons de démonstration contenant des échantillons de différents types de matières contenues dans les appareils de type commercial.



CAISSONS DE DÉMONSTRATION DES COMPOSANTES



Membres actifs de la SORAC



En date du 31 décembre 2023, cinquante-quatre (54) entreprises sont maintenant membres de la SORAC.

Selon le nombre initial d'entreprises potentielles qui avait été établi à soixante par le comité de travail initial cela représente un taux d'adhésion de 90 %.

Également, nous tenons à souligner qu'à la suite des premières activités de recrutement et aux validations effectuées auprès du MELCCFP afin de clarifier le concept d'utilisateur final et déterminer quels types d'entreprises sont visées, nous devons procéder à la sollicitation de plusieurs entreprises de type « bannières/ franchises » qui ne faisaient pas partie de la liste initiale. Les efforts de recrutement se sont donc poursuivis tout au long de l'année 2023.

Liste des membres

ENTREPRISES

- | | | |
|--|---|---|
| ➤ A.D.L. (DIVISION OF 2620-4271 QUEBEC inc.) | ➤ Doyon Després | ➤ Monas |
| ➤ L'Atelier du Chef Québec Inc. | ➤ Groupe PROTEC Distribution | ➤ MVP Group Corporation |
| ➤ Alex-Coulombe Ltée | ➤ Hobart Canada | ➤ Nestlé |
| ➤ ARNEG CANADA inc. | ➤ Inox-Fab inc. | ➤ PRODUITS EN ACIER INOXYDABLE ASTOR inc. |
| ➤ AXOM GROUP inc. | ➤ Julien inc. | ➤ Rapido Équipement inc. |
| ➤ Bazinet-Taylor | ➤ Kupa Station | ➤ Red Bull |
| ➤ Bunn-O-Matic | ➤ Lajoie Réfrigération inc. | ➤ Réfrigération New Air inc. |
| ➤ Corporation of Canada | ➤ Lassonde | ➤ Russel Food Equipement Limited |
| ➤ Celco inc. | ➤ Les Cuisines Équinoxes | ➤ Services Yves Coté |
| ➤ Costco Wholesale Canada Ltd | ➤ Les Distributions | ➤ Sogitex inc. (Équipement Rivard) |
| ➤ Custom Diamond Group | ➤ André Labée inc. | ➤ Solutions DDR |
| ➤ Déragon & Fils inc. | ➤ Les Équipements 3L | ➤ Unilever |
| ➤ DÉVELOPPEMENT AQUA inc. | ➤ Les Équipements Restaurant de l'Est | ➤ Vendexx |
| ➤ Descai | ➤ Les Entreprises Dauphinais | ➤ Vivier Plus |
| ➤ Équipement de Restaurant Laval inc. | ➤ Les Entreprises Tzanet | |
| ➤ Équipement de Restaurant Bouchard | ➤ L'entrepôt du frigo | |
| ➤ EUROIDIB | ➤ L'heureux Permul | |
| ➤ FGL Équipements Inc. | ➤ Loblaws inc. | |
| ➤ Food Service Solutions inc. | ➤ Manco Distributors inc. | |
| ➤ G. DOYON CUISINE inc. | ➤ Métal Duquet (1994) inc. | |
| | ➤ Metro Richelieu inc. | |
| | ➤ MTL COOL (Div. de Solutions Technologiques Fenyx inc) | |

L'application des écofraîs est entré en vigueur le 1^{er} décembre 2022.

VOTRE ENTREPRISE EST-ELLE VISÉE PAR LE RÈGLEMENT ?

sorac.ca

Mise en marché

Le tableau suivant illustre les données de mise en marché des produits visés à l'intention d'un utilisateur final recueillies auprès des membres de la SORAC au cours de l'année 2023. Tel que souligné précédemment, l'année de référence ayant été modifiée pour l'année 2023, les mises en marché de l'année en court équivalent à celles de l'année de référence.

	QUANTITÉS MISES EN MARCHÉ, ANNÉE DE RÉFÉRENCE : 2023	QUANTITÉS DE MISES EN MARCHÉ 2023
SOUS-CATÉGORIE de produits 2 : appareils ménagers et de climatisation	11 044	11 044

Bilan de masse

Le tableau ci-dessous présente les quantités traitées pour chaque type de matières et le mode de gestion pour ce qui est du traitement de celles-ci. Le recyclage est pour le moment le mode de gestion le plus souvent utilisé puisque le programme de réemploi de la SORAC n'est pas encore en place.

TYPE DE MATIÈRES	RÉEMPLOI (kg)	RECYCLAGE (kg)	VALORISATION (kg)	ÉLIMINATION (kg)	TOTAL (kg)	% de QUANTITÉ de matière récupérée sur le total récupéré
Compresseurs		19 927			19 927	12,8 %
Polyuréthane décontaminé			11 619	270	11 889	7,7 %
Métaux non-ferreux		4 279			4 279	2,8 %
Verre		15 395			15 395	9,9 %
Métaux ferreux		81 242			81 242	52,3 %
Plastiques		15 516		646	16 162	10,4 %
Autres - EAUX DE PROCÉDÉS - CÂBLES ET FILS - HUILES USÉES - BATTERIES - CARTON - MATIÈRES RÉSIDUELLES - AGENT DE GONFLEMENT → 22 - GAZ RÉFRIGÉRANT - RÉFRIGÉRANTS INORGANIQUES (NH3, SO2)		4 748		1530	6 300	4,1 %
TOTAL	22	141 106	11 619	2 446	155 193	100 %

Bilan financier

Coûts afférents au programme au 31 décembre 2023

REVENUS

Écofrais	1 438 060 \$
Adhésions et intérêts	28 832 \$
TOTAL	1466 892 \$

CHARGES

Coûts directs d'exploitation

Recyclage	95 457 \$
Transport	154 965 \$
Entreposage	23 065 \$

Autres charges

Administration	388 398 \$
Communication et ISÉ	18 875 \$
Développement de plateformes écofrais	29 789 \$

TOTAL	710 549 \$
--------------	-------------------

EXCÉDENTS DES REVENUS SUR LES DÉPENSES

Réserve financière

Solde à l'ouverture de l'exercice	(128 155) \$
Fonds de prévoyance obligatoire	(600 000) \$
Excédents des revenus sur les charges	756 342 \$

SOLDE À LA CLÔTURE DE L'EXERCICE	28 187 \$
---	------------------

Bilan financier (suite)

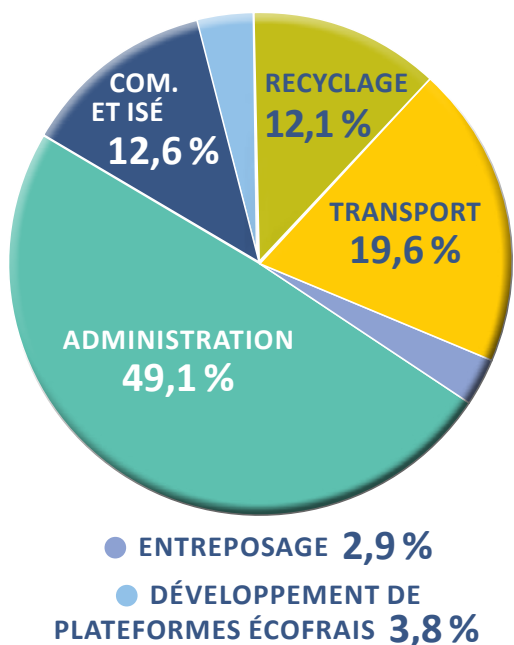
La lecture des états financiers nous permet de constater qu'avec 1 466 892 \$ de revenus, les prévisions en termes de revenus qui représentent 101,5% du budget sont atteintes et même équivalentes au budget prévu.

La SORAC est donc très satisfaite de ces résultats, sachant que le recrutement des membres de la SORAC n'est pas terminé et que des revenus supplémentaires sont attendus pour 2024.

Pour ce qui est des dépenses, on observe un ratio élevé des frais d'administrations et de gestion du programme qui étaient prévisible étant donné cette première année de mise en œuvre du programme qui a nécessité entre autres la mise en place du site web de la SORAC et le développement de la plateforme de déclaration des écofrais. L'augmentation du nombre de collecte des appareils et le recyclage de ceux-ci en 2024 nous permet d'envisager un ratio moindre des frais de gestion du programme pour 2024.

La SORAC est toutefois bien en contrôle de ses dépenses ce qui lui permet de dégager un revenu net de 756 342 \$. Elle a donc pu constituer son fonds de réserve minimum pour l'année 2023 alors que le programme est encore en démarrage ce qui place la SORAC dans une excellente situation financière.

Coûts afférents au programme



L'OBJECTIF DE RÉCUPÉRATION MINIMAL VISÉ PAR LE RÈGLEMENT EST DE **35 % À COMPTER DE 2026.**

Ce programme permettra le traitement sécuritaire des composantes dangereuses contenues dans les produits récupérés tels que :

- Gaz réfrigérants et agents de gonflement de la mousse isolante ;
- Interrupteurs au mercure ;
- Huiles de compresseurs ;
- Circuits imprimés et autres composantes électroniques.

La SORAC est un OGR reconnu par RECYC-QUÉBEC dans le cadre du Règlement sur la récupération et de la valorisation de produits par les entreprises.

27 juin 2023 : Entente formelle signée avec Recyc-Québec

POUR TOUTES DEMANDES
OU COMMENTAIRES :
info@sorac.ca

www.sorac.ca